

|Rapport financier...



...2001|



**DE LA TOURAINE
ET DU POITOU**

www.ca-tourainepoitou.fr

|Administration - Direction

Contrôle au 31 décembre 2001

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Monsieur Noël DUPUY

1^{er} Vice-Président :
Monsieur Robert FRANCHINEAU

Vice-Présidents :
Monsieur Olivier FLAMAN
Monsieur Odet TRIQUET

Membres du Bureau :
Madame Ghislaine BOUNILLIAU
Monsieur Serge COUSSEAU
Monsieur Hervé de MONVALLIER
Monsieur Patrice VALLÉE

Administrateurs :
Monsieur Daniel ALLIAS
Monsieur Jean-Claude BERTRAND
Monsieur Pierre BOUREAU
Monsieur Yves GARGOUIL
Monsieur Christian MARIE
Monsieur Bernard MASSICOT
Monsieur François SOULET
Monsieur Jean-Claude THIOUET
Monsieur Henri VEDRENNE
Monsieur Christian VIGNES

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général :
Monsieur Alain STRUB

Directeurs Généraux Adjointes :
Monsieur Patrice CHERAMY
Monsieur Gilbert PICOT

Comité de Direction :
Monsieur Hubert BAILLY
Monsieur Denis BOCQUET
Monsieur François BROQUEREAU
Monsieur Dominique DELUGEARD
Monsieur Philippe LETRANCHANT
Monsieur Gilles MORIN
Monsieur Gérard VINCENT

CONTROLE

Titulaires :
Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 PARIS

Suppléants :
Monsieur MOINARD Jean-Paul
3, rue Georges Servant
86000 POITIERS

Direction Assurances Dommages
Direction Réseau de Proximité
Direction Financière et Bancaire
Direction Ressources Humaines et Logistiques
Direction Technologie
Direction Marchés de Proximité
Direction Entreprises et International

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES
32, rue de Rennes
49100 ANGERS

Monsieur MESSIE Jean-Paul
32, rue de Rennes
49100 ANGERS

|Sommaire

Rapport d'activité	1
Rapport de gestion	3
Perspectives 2002	7
Annexe aux comptes individuels	8
- Bilan	8
- Compte de résultat	9
- Notes annexes	10
Annexe aux comptes consolidés	28
- Bilan	28
- Compte de résultat	29
Rapports des commissaires aux comptes	36
Résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 29 mars 2002	38

Rapport d'activité

LA CONJONCTURE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La croissance s'est affaiblie en France sous l'effet du fort ralentissement extérieur, entraînant une révision de la politique d'investissement des entreprises. L'accroissement du Produit Intérieur Brut enregistre une augmentation de 2,0 % au lieu de 3,4 % en 2000.

La consommation des ménages a été soutenue grâce, notamment, au recul de l'inflation et son impact positif sur les revenus disponibles réels.

Après quatre années de baisse, la situation de l'emploi s'est dégradée, le nombre de créations d'emplois est en forte baisse et le taux de chômage est proche de 9 %.

Le rythme annuel de l'inflation est resté modéré, le glissement annuel s'établit à 1,4 % au lieu de 1,6 % en 2000.

LE CONTEXTE FINANCIER

La Réserve Fédérale Américaine, pour limiter le ralentissement de l'économie, a réduit considérablement ses taux directeurs. Après le drame du 11 septembre, les Banques Centrales des principaux pays ont réagi par un mouvement concerté de baisse des taux. Ainsi, le taux Euribor 3 mois a baissé de 159 points de base, passant de 4,93 % à fin 2000 à 3,34 % à fin 2001. Les taux longs, quant à eux, ont peu baissé, passant de 5,10 % à 4,95 %.

Après une année étonnante en 2000 (- 0,54 %), le CAC 40 a subi l'une des corrections les plus sévères depuis son lancement en 1988. Le ralentissement économique, amplifié par les attentats perpétrés aux États Unis, a provoqué la dégringolade des indices boursiers, l'indice parisien clôture l'année 2001 en baisse de 22 %.

LE CONTEXTE BANCAIRE

Dans le domaine bancaire, l'année 2001 a principalement été marquée par l'introduction en Bourse du Crédit Agricole et par la préparation du passage à l'Euro.

Dans un environnement économique et financier moins favorable qu'en 2000, la demande de crédit a été moindre tant de la part des ménages que des entreprises.

La baisse des taux de marché s'est répercutée sur le coût des crédits, entraînant un accroissement de la pression concurrentielle, notamment dans le domaine de l'habitat.

La dégradation des marchés boursiers, les charges inhérentes à la mise en place de l'Euro et la montée du coût

du risque contribuent à freiner la progression des résultats des banques.

LES FAITS MARQUANTS EN 2001 AU CATP

L'EURO

Le 15 septembre 2001, le basculement scriptural a été une réussite grâce, notamment, à un fort investissement des équipes de la Caisse Régionale et à une préparation technique réussie.

La seconde étape était le basculement fiduciaire consistant à la pré-alimentation en Euro et à l'assèchement du Franc. La très forte mobilisation de tous et la compréhension de nos clients ont conduit à la réussite de ce challenge "historique".

LA COTATION DE CREDIT AGRICOLE S.A.

L'année 2001 restera pour le Crédit Agricole l'année de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., nouvelle dénomination de la CNCA.

Afin de rendre Crédit Agricole S.A. plus représentatif du cœur de métier du Crédit Agricole, la banque de proximité, et d'en permettre ainsi une meilleure valorisation par les marchés, l'ancien périmètre d'activité de la CNCA a été élargi dans deux directions :

- Crédit Agricole S.A. détient la totalité du capital des filiales spécialisées.
- Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de chaque Caisse Régionale.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a cédé ses titres des Filiales à Crédit Agricole S.A. en échange de titres de cette société.

Pour assurer la prise de participation de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 25 % dans le capital du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, celui-ci a émis 1 581 647 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur d'émission de 102,40 Euros, soit un accroissement de Fonds Propres de 162 Millions d'Euros.

Dans ce cadre, en reconnaissance de la confiance manifestée de longue date par les porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement, la Caisse Régionale leur a offert un dispositif d'accompagnement leur permettant de céder leurs titres à un prix équivalent au prix du Certificat Coopératif d'Associés. 95,5 % des porteurs de CCI ont fait choix de conserver leurs titres et ont ainsi renouvelé leur confiance au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Les actions cédées par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, pour la mise sur le marché, a permis de dégager une plus-value avant fiscalité de 35 millions d'Euros.

Au terme de ces opérations, la Caisse Régionale détient 2,26 % du capital dans la holding SAS Rue la Boétie, pour un montant de 176 Millions d'Euros.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a largement participé au succès de l'opération d'introduction en bourse de Crédit Agricole SA. 38 000 ordres d'achats ont été reçus pour un montant de 77 millions d'euros. 28,8 Millions d'Euros ont été servis, soit 2,06 % du nombre total mis en marché ; 52 % des souscripteurs sont des sociétaires et ont souscrit 71 % des capitaux.

L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

LA COLLECTE DES RESSOURCES

Au 31 décembre 2001, l'encours global de la collecte atteint 7,5 Milliards d'Euros.

Globalement, en encours moyen, la collecte des ressources progresse de 2,5 %. La part de marché bancaire est de 40 %.

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

- L'encours moyen des Ressources Monétaires, à 1,3 Milliard d'Euros, connaît une progression significative à 9,7 %.

Cette progression trouve son origine dans les dépôts à vue (+ 6,6 %) et dans la ressource monétaire rémunérée qui continue à bénéficier de l'évolution favorable des taux (+ 49,1 %).

- L'intérêt des ménages pour les OPCVM et l'assurance-vie au détriment des produits bancaires traditionnels est à nouveau confirmé en 2001. C'est ainsi que l'épargne Crédit Agricole enregistre à nouveau un taux moyen de régression de 1,7 %, résultat d'un comportement différencié de l'épargne traditionnelle, puisque les encours Epargne Logement et Livrets croissent respectivement de 2,1 % et 3,4 %, alors que l'encours des émissions permanentes est en nette régression de 15,6 %.

- Malgré les perturbations des marchés financiers, les OPCVM enregistrent une progression de 4,8 %, alors que les produits d'assurance-vie sont toujours prisés par la clientèle avec un accroissement supérieur à 10 %.

L'EVOLUTION DE LA GAMME DES SERVICES

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a continué à développer l'équipement de sa clientèle de Particuliers en Comptes Services Crédit Agricole ; c'est plus d'un client sur deux qui utilise cette offre de services bancaires au quotidien.

Pour élargir cette gamme de Comptes Services, la Caisse Régionale a offert un Compte Services dédié aux Agriculteurs et a développé un Compte Services pour la

clientèle des Professionnels.

Au cours de cette année 2001, afin de répondre plus largement aux attentes de nos clients, de nouveaux services ont été proposés :

- une assurance Dépendance, qui permet de prévoir aujourd'hui pour être tranquille demain ; 7 000 contrats ainsi ont été distribués.
- le porte-monnaie électronique Monéo, qui permet de faciliter le paiement en Euros : poursuite de son développement sur Tours, le département de l'Indre et Loire et lancement sur Poitiers et Châtellerauld.
- un service de mobilisation de créances commerciales Immédiants pour les Professionnels.

LES CREDITS

Dans un environnement de concurrence toujours très forte, le montant global des réalisations à moyen et long terme s'élève à 792 Millions d'Euros. L'accroissement de l'encours de crédits est de 87 Millions d'Euros au 31 décembre, soit 2,1 %, ce qui porte l'encours à 4,2 Milliards d'Euros.

La Caisse Régionale détient 42 % du marché bancaire des crédits.

Le marché des Particuliers, dans une conjoncture un peu moins favorable, conserve un comportement dynamique avec la mise en place de nouveaux crédits à moyen et long terme d'un montant de 518 Millions d'Euros.

Le montant des réalisations à moyen et long terme des crédits au logement s'établit à 391 Millions d'Euros. L'encours atteint 2 Milliards d'Euros en progression de 3,5 %. La part de marché bancaire atteint 43 %.

L'encours des crédits à la consommation, de 304 Millions d'Euros, affiche une progression convenable de 7,4 %.

Le niveau d'investissement des Agriculteurs est en recul, le montant des réalisations est de 94 Millions d'Euros. L'encours global, de 578 Millions d'Euros, est en repli de 2,8 %.

La part des financements de machinisme agricole, dans le cadre du partenariat AGILOR, s'établit à 35 Millions d'Euros au lieu de 34 Millions d'Euros en 2000.

Les réalisations des prêts aux Collectivités Locales sont moins élevées que l'an passé, l'encours s'établit à 302 Millions d'Euros, en baisse de 6,6 %.

Concernant les prêts aux Entreprises et aux Professionnels, dans un contexte économique moins porteur, l'encours présente une progression de l'ordre de 4,5 % pour s'établir à 965 Millions d'Euros.

(en millions d'euros)	2000	2001	Évolution en %
Encours de la collecte	7 281	7 473	2,6
Encours des prêts	4 139	4 226	2,1

Rapport de gestion

LES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU (comptes sociaux)

LE BILAN

Le Bilan au 31 décembre 2001 présente un total de 5,462 Milliards d'Euros, en augmentation de 7,2 %.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2001	2000
Crédits clients	74,6	78,5
Trésorerie et Banques	11,1	9,7
Immobilisations et Titres	11,6	10,3
Comptes Encaissements et Régularisation	2,7	1,5
TOTAL	100,0	100,0

La structure de l'Actif du bilan évolue en 2001 :

- Les Crédits à la clientèle enregistrent une diminution de 3,9 points, ils représentent 74,6 % de l'actif, sous l'effet du ralentissement de la progression des encours.
- Le poste "Trésorerie et Banques" enregistre les placements des excédents monétaires de la Caisse Régionale, tant à vue qu'à terme, ainsi que les encaisses détenues par les Agences. La progression de 1,4 point provient des immobilisations de trésorerie conséquentes pour accompagner le passage à l'Euro, ainsi que l'octroi à Crédit Agricole S.A. de prêts subordonnés.
- Le poste "Immobilisations et Titres", en augmentation de 1,3 point, représente 11,6 % de l'actif. L'accroissement substantiel provient essentiellement du placement des Fonds Propres générés par l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. Les titres de participation, quant à eux, sont en diminution suite à la cession des filiales à Crédit Agricole S.A.

- "Comptes Encaissements et Régularisation" : Augmentation de 1,2 point due aux instances de fin d'exercice anticipé par rapport à fin 2000 pour assurer la bascule Euro.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2001	2000
Opérations internes au Crédit Agricole	58,9	62,9
Comptes créditeurs de la clientèle	25,0	24,7
Comptes de tiers et divers	2,4	1,8
Provisions et dettes subordonnées	2,4	2,4
Capitaux propres	11,3	8,2
TOTAL	100,0	100,0

- Les "Opérations internes au Crédit Agricole" sont en diminution de 4 points, en raison de la décélération du rythme d'accroissement des avances destinées au refinancement des crédits.
- Les Comptes créditeurs de la clientèle présentent une légère augmentation de 0,3 point pour s'établir à 25 %.
- Les Capitaux propres, qui comprennent le Capital social pour 100 Millions d'Euros, les Réserves pour 476 Millions d'Euros, progressent de 48 %. Cet accroissement conséquent provient essentiellement de la prise de participation de Crédit Agricole S.A. au capital de la Caisse Régionale à hauteur de 25 %.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-après, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

LIBELLE	31/12/01	31/12/00
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	113 352	108 748
Produits nets de commissions	86 043	83 020
Produits nets sur opérations financières	3 071	7 501
Autres produits nets d'exploitation	13 240	12 673
PRODUIT NET BANCAIRE	215 706	211 942
Frais de personnel	77 380	77 062
Autres frais administratifs	48 718	50 050
Dotations aux amortissements	10 874	10 580
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	78 734	74 251
Coût du risque	-21 365	-9 428
Résultat net sur Actifs Immobilisés	31 595	-817
Dotations/reprises FRBG	-12 961	-483
Résultat exceptionnel	-14 628	-12 279
Charge fiscale	-19 478	-20 123
RESULTAT NET	41 897	31 121

(en milliers d'euros)

LE PNB

Le Produit Net Bancaire s'élevé à 215,7 Millions d'Euros, il croît de 1,8 %.

Cette évolution modérée est due, en grande partie, à l'impact défavorable des marchés financiers sur le PNB provenant de la gestion financière. Le PNB provenant de l'activité commerciale (intermédiation, commissions et facturation des services) progresse quant à lui de 5,7 %.

Malgré le tassement continu des marges, notamment sur le marché très concurrencé de l'habitat, l'activité d'intermédiation, tirée par les volumes, continue de progresser. Elle représente 64 % du PNB en 2001, contre 63 % en 2000.

En 2001, la croissance du PNB reste tirée par l'activité d'intermédiation et par la facturation des services.

La poursuite du développement de l'équipement de notre clientèle en services associés à un compte et les nouvelles offres ont une incidence favorable sur le Produit Net Bancaire ; la facturation de l'ensemble de ces services représente désormais 23 % du PNB, au lieu de 21 % l'exercice précédent.

Les corrections importantes enregistrées sur les marchés financiers ont eu un impact négatif sur l'évolution du PNB de la Gestion Financière qui voit sa part relative diminuer à 13 % du PNB en 2001 contre 16 % en 2000.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Elles s'établissent à 137 Millions d'Euros et sont à un niveau identique à celui constaté fin 2000.

Les frais de personnel sont en évolution de + 0,4 %, après une année 2000 qui avait enregistré les surcoûts liés à la mise en place de la réduction du temps de travail.

Les dotations aux amortissements (+ 2,8 %) reflètent la politique d'investissement de l'Entreprise axée sur le développement commercial et la satisfaction des clients.

Les autres charges enregistrent une baisse sensible (- 2,7 %), ce qui traduit à la fois la détermination à maîtriser les charges générales d'exploitation et la volonté d'améliorer le coefficient d'exploitation.

LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Des charges de fonctionnement contenues et la progression du PNB conduisent à une augmentation substantielle du R.B.E. de 6 % à 78,7 Millions d'Euros.

LE RESULTAT NET

L'encours des créances classées en "Douteux et Litigieux" est en augmentation de 8,5 % par rapport à fin 2000. La part de ces créances risquées dans le total des crédits augmente de 0,3 point par rapport à fin 2000 pour s'établir à 5,1 %.

La couverture des risques a légèrement diminué, le taux de provisionnement global, de 71,5 % à fin 2000, s'élevé à 70,8 % (65,2 % en capital). Le développement de l'activité crédits, enregistré ces dernières années, génère une nouvelle progression cyclique des risques sur l'ensemble des marchés qui se traduit par un provisionnement net de 21,4 Millions d'Euros.

Le résultat prend en compte la plus-value réalisée sur la cession des titres Crédit Agricole S.A.

Dans le même temps, la Caisse Régionale a constitué une couverture prudentielle des différentes natures de risques auxquels elle est confrontée par anticipation à la mise en place du ratio Mc Donough. Par ailleurs, une provision de 12,7 Millions d'Euros a été constituée dans le cadre du dispositif national de préretraite qui arrive à échéance en 2002.

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 19,5 Millions d'Euros, le résultat net s'établit à 41,9 Millions d'Euros en progression de 34,6 %.

LES RATIOS DE GESTION

Les ratios confirment l'amélioration de la rentabilité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le Résultat sur Bilan (ROA) enregistre une amélioration substantielle de 0,16 point pour s'établir à 0,75 %.

La Rentabilité des Fonds Propres (ROE) est, quant à elle, en diminution de 0,78 point pour atteindre 7,3 %. L'accroissement conséquent des Fonds Propres, généré par l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. à fin 2001, constitue l'origine essentielle de cette baisse ; à périmètre constant des Fonds Propres, le ROE aurait progressé d'environ 2,7 points en 2001 et devrait reprendre sa progression dès 2002.

Le Coefficient d'Exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 63,50 % au lieu de 65 % à fin 2000, soit une amélioration de 1,5 point, conforme à l'objectif stratégique de la Caisse Régionale.

LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES

LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Le Ratio de Solvabilité Européen, en forte progression de 5,1 points, s'établit à 16,40 % pour un ratio réglementaire de 8 %. Cet accroissement élevé provient essentiellement de l'augmentation de capital liée à l'opération de cotation de Crédit Agricole S.A.

LE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

L'objet de ces règles est de s'assurer que les établissements de crédits ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces derniers doivent donc, à tout moment, respecter les deux normes suivantes :

- L'ensemble des engagements consentis à un même client ne doit pas dépasser 25 % des fonds propres.
- L'ensemble des engagements envers les clients dont les encours dépassent 10 % des fonds propres ne doit pas dépasser 8 fois les fonds propres.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou respecte largement ces deux normes au 31 décembre 2001.

LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le Coefficient de Liquidité, qui compare les ressources à moins d'un mois aux emplois à moins d'un mois, reste à un très bon niveau.

Fixé à 100 % au minimum, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a respecté cette norme au cours de l'exercice 2001 et, au 31 décembre, le Coefficient de Liquidité s'élève à 197 %.

LE COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio a pour objectif de mesurer le risque de transformation. Le respect de la norme signifie que les crédits de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans

sont couverts à plus de 60 % par des ressources de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente une situation confortable par rapport à la norme fixée.

LA SURVEILLANCE DES RISQUES DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre du dispositif réglementaire concernant la surveillance des risques de marché, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'est pas individuellement assujéti à ces dispositions.

L'activité des produits dérivés est peu significative ; d'une part, le Produit Net Bancaire issu de cette activité représente 0,2 % du PNB global et, d'autre part, ces opérations sont effectuées auprès de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, de par la structure de son bilan, est exposé à la baisse des taux. Ce risque est couvert, pour partie, par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le respect de la politique de couverture définie par le Conseil d'Administration. Il est mesuré trimestriellement et son contrôle est confié au Comité Financier.

LE SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en terme de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1^{er} octobre 1997.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information.

Deux présentations en ont été faites au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2001. Un rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et à la Commission Bancaire.

La Caisse Régionale est agréée comme prestataire de Services d'Investissement au titre du règlement général du Conseil des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des Services d'Investissement est transmis à l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et au Conseil des Marchés Financiers. Une présentation en a été réalisée au Conseil d'Administration en 2001.

LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES

Au 1^{er} janvier 2001, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avait 1 306 576 Certificats Coopératifs d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2001 a offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI.

En application de cette décision, le capital social a été augmenté de 216 565,25 Euros et porté de 75 772 842,75 Euros à 75 989 408 Euros par l'émission de 14 201 Certificats Coopératifs d'Investissement, portant le nombre total à 1 320 777 au 31 décembre 2001.

LA VALEUR BOURSIERE

Durant l'exercice, le cours du CCI a progressé de 4 % pour s'établir à 88,9 Euros le 28 décembre 2001.

Le volume annuel des transactions a été de 217 500 opérations, soit en moyenne 863 titres par jour.

Sur le cours de clôture de 88,9 Euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 584 Millions d'Euros, soit 14 fois le résultat.

LE RENDEMENT DU TITRE

Pour l'exercice 2001, il est proposé aux porteurs de CCI un dividende de 2,20 Euros, soit un montant brut de 3,30 Euros, compte tenu de l'avoir fiscal de 50 % au profit de la clientèle des particuliers ; cette rémunération leur assure un rendement brut de 3,40 % sur le cours moyen. Le bénéfice net par action est de 6,38 Euros au lieu de 6,26 Euros en 2000, soit une progression de 2 %.

SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES (en milliers d'euros)

	Individuels 2001	Consolidés		Écarts en %	
		2001	2000	Consolid/ Individuels	Consolid. 2001/2000
RESULTAT					
Produit Net Bancaire	215 706	220 409	216 501	2,2%	1,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	78 734	83 267	78 234	5,8%	6,4 %
Coût du Risque	21 365	22 181	10 366	3,8%	114,0 %
Résultat sur Actifs Immobilisés	31 595	31 609	-817	0,0%	
Résultat Exceptionnel	-27 588	-27 974	-12 157	1,4%	130,1 %
Charges Fiscales	19 478	19 588	20 457	0,6%	-4,2 %
Résultat Net	41 898	45 135	34 437	7,7%	31,1 %
BILAN					
TOTAL BILAN	5 461 786	5 478 787	5 113 888	0,3%	7,1 %
CAPITAUX PROPRES	575 909	638 321	449 904	10,8%	41,9 %

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 59 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- les Capitaux Propres : + 62,4 Millions d'Euros
- le PNB : + 4,7 Millions d'Euros
- le Résultat : + 3,2 Millions d'Euros

Les incidences proviennent, pour l'essentiel, de :

- l'élimination des écritures réciproques,
- la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-bails.

| Perspectives 2002

En 2001, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou enregistre à nouveau des performances convenables et a, notamment, réussi le passage à l'Euro et l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En 2002, dans le respect de ses valeurs et dans le cadre de ses orientations stratégiques, s'appuyant à la fois sur son réseau d'Agences et sur le développement des nouvelles technologies, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'emploiera à faire encore progresser :

- la performance commerciale par la satisfaction de sa clientèle,
- la qualité de ses services,
- la maîtrise de ses risques,
- l'amélioration de son coefficient d'exploitation.

Dans cette perspective, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou :

- élargit la gamme de ses services, en proposant, par exemple, des services à haut contenu relationnel tels CARIO et TLJ,
- propose de nouvelles offres autour de l'Assurance Professionnelle et de la Gestion de Patrimoine,
- poursuit ses investissements dans l'ensemble des canaux de distribution pour conforter sa stratégie de Banque à Accès Multiples,
- impulse un nouvel élan à son sociétariat, proposant à tout client de devenir sociétaire.

L'année 2002 sera donc, à nouveau, riche de projets que le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'emploiera à réaliser pour la plus grande satisfaction de ses sociétaires et de ses clients.

Principaux chiffres significatifs	31/12/01	31/12/00	31/12/99
COMPTES SOCIAUX			
BILAN (en Milliers d'Euros)			
Total du bilan	5 461 786	5 093 234	5 004 278
Fonds Propres ⁽¹⁾	708 370	501 505	474 724
Capital social	100 109	75 773	75 488
(dont Certificats Coopératifs d'Investissement)	20 141	19 925	19 640
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	24 120		
COMPTE DE RESULTAT (en Milliers d'Euros)			
Produit net bancaire	215 706	211 942	206 563
Résultat brut d'exploitation	78 734	74 250	73 815
Impôts sur les bénéficiaires	19 478	20 123	21 630
Bénéfice net	41 898	31 121	27 975
Intérêts aux parts sociales	2 234	2 234	1 899
Dividende aux CCI	2 906	2 221	1 932
Dividende aux CCA	172		
Dividende net par CCI et CCA en Euros (avant Avoir Fiscal)	2,20	1,70	1,50
Bénéfice net par action (en Euros)	6,38	6,26	5,66
MOYENS			
Effectif moyen (CDD Euro exclus) au 31 décembre	1 555	1 576	1 542
Nombre de guichets permanents	127	127	130
Nombre guichets périodiques	20	27	66
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	230	241	200
Nombre de comptes chèques	401 732	395 638	399 608
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	59	59	59
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	197 878	189 260	192 677

⁽¹⁾ Après résultat conservé et dettes subordonnées

Annexe aux comptes individuels

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001 (en milliers d'euros)

ACTIF	2001	2000	PASSIF	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées	157.684	45.369	Opérations interbancaires et assimilées	354	741
- Caisse, banques centrales, CCP	62.703	45.309	- Banques centrales, CCP	0	0
- Effets pub. et valeurs assimilées	0	0	- Dettes envers les établissements de crédit	354	741
- Créances sur les établissements de crédits	94.981	60	Opérations internes au CA :	3.219.324	3.201.689
Opérations internes au CA	449.546	447.019	Comptes créditeurs de la clientèle	1.350.906	1.224.862
Opérations avec la clientèle	4.072.981	3.996.723	- Comptes d'épargne à régime spécial	14.762	10.700
Opérations sur titres	382.286	243.439	- Autres dettes	1.336.144	1.214.162
- Obligations et autres titres à revenu fixe	73.459	74.951	Dettes représentées par un titre	13.835	32.739
- Actions et autres titres à revenu variable	308.827	168.488	Comptes de régularisation et passifs divers	130.870	93.794
Valeurs immobilisées	251.832	282.851	- Autres passifs	26.602	17.047
- Participations et autres titres détenus à long terme	195.091	223.818	- Comptes de régularisation	104.268	76.747
- Parts dans les entreprises liées	817	765	Provisions et dettes subordonnées	97.627	104.161
- Immobilisations incorporelles	2.180	2.137	- Provisions pour risques et charges	36.265	30.665
- Immobilisations corporelles	53.744	56.131	- Dépôts de garantie à caractère mutuel	15	23
Actions propres	353	138	- Dettes subordonnées	61.347	73.473
Comptes de régularisation et actifs divers	147.104	77.694	Fonds pour risques bancaires généraux	31.063	17.713
- Autres actifs	30.702	32.383	Capitaux propres hors FRBG	617.807	417.535
- Comptes de régularisation	116.402	45.311	- Capital souscrit	100.109	75.773
TOTAL ACTIF	5.461.786	5.093.233	- Primes d'émission	205.696	66.779
			- Réserves	270.104	243.437
			- Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	425
			- Résultat de l'exercice	41.898	31.121
			TOTAL PASSIF	5.461.786	5.093.233

HORS-BILAN (en milliers d'euros)

	2001	2000
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	563.556	518.163
Engagements internes au Crédit Agricole	43.600	25.916
Engagements en faveur de la clientèle	519.956	492.247
Engagements de garantie	80.627	86.924
Engagements internes au Crédit Agricole	8.811	6.258
Engagements d'ordre de la clientèle	71.816	80.666
2° ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	24.211	41.896
Engagements internes au Crédit Agricole	24.211	41.896
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	765.501	733.877
Engagements reçus d'établissements de crédit	13.099	13.797
Engagements internes au Crédit Agricole	519.728	500.749
Engagements reçus de la clientèle	232.674	219.331

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	2001	2000
Intérêts et produits assimilés :	274.098	274.979
Intérêts et charges assimilées :	172.860	176.654
Revenus des titres à revenu variable	12.114	10.422
Commissions (produits)	94.406	91.228
Commissions (charges)	8.363	8.208
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	174	387
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.897	7.114
Autres produits d'exploitation bancaire	14.931	15.384
Autres charges d'exploitation bancaire	1.691	2.710
PRODUIT NET BANCAIRE	215.706	211.942
Charges générales d'exploitation	126.098	127.112
- Frais de personnel	77.380	77.062
- Autres frais administratifs	48.718	50.050
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	10.874	10.580
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	78.734	74.250
Coût du risque	- 21.365	- 9.428
RESULTAT D'EXPLOITATION	57.369	64.822
Résultat net sur actifs immobilisés	31.595	- 817
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	88.964	64.005
Résultat exceptionnel	- 14.627	- 12.278
Impôt sur les bénéfices	19.478	20.123
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 12.961	- 483
RESULTAT NET	41.898	31.121

NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 47⁽¹⁾ autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue de la Boétie, qui détient elle-même 70,22 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Rural. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc...) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50,00 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole SA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 66,66 % (jusqu'au 31 décembre 2001), les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents peuvent être investis à la Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

⁽¹⁾ au 31 décembre 2001

1.5. Opérations en devises

Crédit Agricole SA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

1.6. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B - LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

• La réorganisation du Groupe Crédit Agricole a conduit aux impacts suivants pour la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou :

- Cession au marché de 22,40 % des titres Crédit Agricole SA au prix unitaire d'introduction de 16,60 euros, dégageant un produit net des frais d'émission de 32.577 milliers d'euros.
- Prise de participation dans la holding SAS Rue la Boétie à hauteur de 2,26 % de son capital en échange de titres Crédit Agricole SA.
- Apport des titres des filiales Prédica, Pacifica, Crédit Agricole Bourse, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, Ségespar, SACAM Consommation 1, SACAM Consommation 2, SACAM Consommation 3 et Crédit Agricole SA en échange de titres de cette société.
- Prise de participation à hauteur de 25 % du capital de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, par Crédit Agricole SA, par souscription aux Certificats Coopératifs d'Associés et Certificats Coopératif d'Investissement émis par la Caisse Régionale.

• Le taux des avances miroir a été porté à 50 % au 31 décembre 2001. De ce fait, Crédit Agricole SA a transféré à la Caisse régionale 8.553 milliers d'euros au titre de la décentralisation de la provision Epargne-logement.

Le montant ainsi transféré a été porté en produit exceptionnel dans les comptes de la Caisse Régionale, qui a constaté une dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux d'un montant identique.

• Crédit Agricole SA garantit, dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire, la liquidité et la Solvabilité des Caisses Régionales et, qu'à ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice, un Fonds pour Risques de Liquidité et de Solvabilité, auquel la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit pour un montant de 3.024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A - PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Le compte de résultat présenté en première partie de cette annexe correspond au format défini par le règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Note II.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

• Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

• Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

Note II.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l’Instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l’instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l’activité de portefeuille) est faite en fonction de l’intention initiale d’utilisation des titres, intention identifiée dans le système d’information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s’agit de titres acquis en vue d’en tirer une plus-value au terme d’une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d’acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l’exercice ou d’un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n’est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d’une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l’une des autres catégories de titres. Ce reclassement s’effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu’à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d’acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d’inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l’arrêté comptable font l’objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d’acquisition et la valeur de remboursement d’un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d’investissement

Sont enregistrés en titres d’investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l’intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu’à l’échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d’investissement sont comptabilisés pour leur prix d’acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l’instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d’arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu’il existe un risque de contrepartie.

Note II.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d’être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l’activité de l’établissement de crédit.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l’intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l’entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L’ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l’achat et à la vente sont enregistrés en charges d’exploitation. A la clôture de l’exercice, ces titres peuvent ou non faire l’objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d’usage est inférieure au coût historique.

La valeur d’utilité de ces titres représente ce que l’établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l’estimation de la valeur d’utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note II.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d’acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d’utilisation, soit principalement :

- Immeubles : linéaire 15 à 33 ans
- Agencements : linéaire 8 à 10 ans
- Matériel informatique : dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
- Matériel spécialisé : linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 8 à 10 ans

A l’exception des logiciels amortis sur 3 ans, les immobilisations incorporelles ne font pas l’objet d’amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l’objet de provisions pour dépréciation.

Note II.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d’actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l’exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d’euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Note II.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements " retraite ", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

Note II.7 Provision pour impôts différés

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. Cependant, afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges pour compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation à certains GIE, réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Elle intègre les conséquences :

- de la contribution additionnelle de 6 % prévue par la loi de finance rectificative pour 1995,
- de la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale, égale à 3,3 % de l'impôt brut, diminué d'un abattement de 760 milliers d'euros.

Le taux d'impôt sur les sociétés à prendre en compte à partir de l'exercice 2001 est donc de 35,33 % plus la contribution sociale sur les bénéfices.

Note II.8 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ne prend en compte aucun autre élément de fiscalité différée ou latente que celui cité à la note II.7. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 6 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Par ailleurs, le taux d'impôt fiscal attaché aux dividendes perçus de l'exercice 2001 est abaissé à 25 %.

Note II.9 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Note II.10 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, est enregistrée dans le compte " Fonds pour risques bancaires généraux ", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

Note II.11 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

B - CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

Concernant la présentation des comptes au 31 décembre 2001, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a procédé au changement de présentation suivant par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2000 : les provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses sont désormais classées en "Produits Net Bancaire" et non plus en "Coût du Risques".

Ce changement de présentation a pour objectif de satisfaire la totalité des dispositions du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse des établissements de crédit, dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001.

La ventilation des éléments de l'exercice 2000 a donc été retraitée afin de rendre comparables les deux exercices, l'impact de ce retraitement est précisé au point V.1 de cette annexe.

NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note III.1 Les créances : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Créances Rattachées	Total 2001	Total 2000
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Créances sur établissements de crédit	2.443				2.443	1	2.444	60
Créances à terme établissements de crédit	49.756				49.756	105	49.861	
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				42.600	42.600	77	42.677	
VALEURS BRUTES	52.199			42.600	94.799	183	94.982	60
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							94.982	60
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	132.400				132.400	433	132.833	713
Comptes et avances à terme	19.631	99.299	189.862	3.049	311.841	4.871	316.712	446.307
VALEURS BRUTES	152.031	99.299	189.862	3.049	444.241	5.304	449.545	447.020
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							449.545	447.020
CREDITS A LA CLIENTELE								
Créances commerciales	39.452	668			40.120	6	40.126	42.431
Autres concours à la clientèle	365.424	599.530	1.607.338	1.442.744	4.015.036	62.970	4.078.006	4.012.633
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	106.879				106.879	1.301	108.180	84.285
VALEURS BRUTES	511.755	600.198	1.607.338	1.442.744	4.162.035	64.277	4.226.312	4.139.349
Provisions							153.332	142.625
VALEURS NETTES AU BILAN							4.072.980	3.996.724
TITRES								
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)	688	8.773	25.632	36.245	71.338	2.123	73.460	74.951
Provisions							1	1
VALEURS NETTES AU BILAN	688	8.773	25.632	36.245	71.338	2.123	73.459	74.950

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 42.679 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 42.336 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES (en milliers d'euros)

	Année 2001				Année 2000			
	Encours brut	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours brut	Encours douteux	Provisions	Couverture en %
- Particuliers	1.820.270	49.883	28.487	57,11	1.727.806	39.363	24.407	62,00
- Agriculteurs	638.338	33.354	20.640	61,88	653.697	32.347	20.006	61,85
- Autres professionnels	579.691	40.375	24.906	61,69	589.903	40.106	25.612	63,86
- Sociétés financières	52				33			
- Entreprises	628.413	58.582	45.082	76,95	611.727	51.632	36.718	71,11
- Collectivités publiques	300.980	56	42	75,14	310.906			
- Autres agents économiques	11.552	488	412	84,30	12.781	267	199	74,61
- Intérêts et divers	30.515	33.763	33.763	100,00	33.097	35.683	35.683	100,00
Total	4.009.811	216.501	153.332	70,82	3.939.950	199.398	142.625	71,53

Note III.2 Les opérations sur titres

a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros) :

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION	353					
Actions Propres	353					
TITRES DE PLACEMENT	308.835	8		334.327	25.492	964
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	8	8		8		1
Actions et autres titres à revenu variable	308.827			334.319	25.492	963
Actions Propres						
TITRES D'INVESTISSEMENT	73.451	71.102	1.407	74.568	3.411	172
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	73.451	71.102	1.407	74.568	3.411	172
TOTAL DU PORTEFEUILLE	382.639	71.109	1.407	408.895	28.903	1.136
RAPPEL 2000	243.576	71.171	1.179	271.187	30.349	327

b) VENTILATION DES TITRES PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE (en milliers d'euros)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2001	MONTANT 2000
Etablissements de crédit	73.465	75.147
Sociétés Financières	308.821	168.292
TOTAL	382.286	243.439

c) **VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'EMETTEUR** (en milliers d'euros)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2001	MONTANT 2000
Emis par des organismes publics	0	0
Emis par les autres émetteurs	71.338	72.351
Créances rattachées	2.122	2.600
Provisions	1	1
TOTAL VALEUR NETTE	73.459	74.950

d) **VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTE ET NON COTE** (en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	73.460	74.950
Cotés	58.718	60.120
Non cotés	12.620	12.231
Créances rattachées	2.123	2.600
Provisions	1	1
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	308.827	168.487
Cotés	9	199
Non cotés	309.781	168.614
Créances rattachées		
Provisions	963	326
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	817	766
Non cotées		
Avances consolidables	817	766
Provisions		
TITRES DE PARTICIPATION	181.700	212.432
Non cotés ⁽¹⁾	185.967	214.939
Avances consolidables	1.936	1.926
Provisions	6.203	4.433
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	13.392	11.385
Cotées		
Non cotées	10.610	
Avances consolidables	2.776	11.358
Créances rattachées	6	27
Provisions		
TOTAL	578.196	468.020

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 309.781 milliers d'euros. Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue la Boétie, pour une valeur de 176.318 milliers d'euros.

Note III.3 Titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice ⁽¹⁾
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des ETS de crédit						
SAS RUE LA BOETIE	2,26	176.318				
- Autres titres de participation						
EWARD'S HOLDING	100,00	2.246			2.246	- 230
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)		0				
Autres titres de participations (ensemble)		3.642	311			
TOTAL PARTICIPATIONS		182.206	311			

⁽¹⁾ Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2000. La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres détenus par les Caisses Régionales.

Note III.4 Valeur estimative des titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Année 2001		Année 2000	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	817	817	2	2
- Titres cotés				
- Avances consolidables			764	764
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	817	817	766	766
Titres de participation				
- Titres non cotés	185.967	284.330	214.939	328.889
- Titres cotés				
- Avances consolidables	1.936	1.936	1.926	1.926
- Créances rattachées				
- Provisions	6.203	6.203	4.433	4.433
S/TOTAL Titres de participation	181.700	280.063	212.432	326.382
Autres immobilisations financières				
- Titres non cotés	10.610	10.687		
- Titres cotés				
- Avances consolidables	2.776	2.776	11.358	11.476
- Créances rattachées	6	6	27	27
- Provisions				
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	13.392	13.469	11.385	11.503
TOTAL	195.909	294.349	224.583	338.651

Note III.5 Actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	74.942	14.198	15.690	73.451				
S/TOTAL	74.942	14.198	15.690	73.451				
Parts dans les entreprises liées	766	815	764	817				
Titres de participations	216.865	273.110	302.072	187.903	4.433	1.802	31	6.203
Autres titres détenus à long terme	11.385	6.045	4.040	13.392				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	303.958	294.168	322.566	275.563	4.433	1.802	31	6.203
Immobilisations incorporelles	7.858	912	166	8.604	5.721	777	73	6.424
Immobilisations corporelles	126.626	12.802	11.801	127.627	70.495	10.108	6.719	73.884
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	438.442	307.882	334.533	411.794	80.649	12.687	6.823	86.511

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2.201 milliers d'euros.
 Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 387 milliers d'euros.

Note III.6 Comptes autres actifs

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels achetés	231	472
- Comptes de stock et emplois divers	72	149
- Comptes de règlement	223	159
- Débiteurs divers	30.175	31.605
TOTAL	30.701	32.385
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	85.811	16.139
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	3
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler		
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	28.284	28.155
- Charges à répartir	33	57
- Autres comptes de régularisation	2.272	957
TOTAL	116.402	45.311

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

Note III.7 - Les provisions inscrites en déduction de l'actif (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Solde au 31/12/2000	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2001
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	142.625	44.133	33.426		153.332
Sur portefeuille titres	327	640	2		964
Sur participations et autres titres détenus à long terme	4.433	1.802	31		6.203
Autres	945	158	56		1.048
TOTAL PROVISIONS ACTIF	148.330	46.733	33.515		161.547

Note III.8 a) LES DETTES : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS SUR TITRES

REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

DETTE	DUREE RESIDUELLE					Total en principal	Dettes rattachées	Total 2001	Total 2000
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Dettes envers les établissements de crédit	204				204		204	584	
Dettes à terme envers les établissements de crédit				145	145	5	150	158	
Titres donnés en pension livrée									
VALEURS AU BILAN	204			145	349	5	354	742	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE									
Comptes ordinaires	20.902				20.902	484	21.386	31.178	
Comptes et avances à terme	345.025	644.763	1.129.004	1.073.834	3.192.626	5.312	3.197.938	3.170.511	
VALEURS AU BILAN	365.927	644.763	1.129.004	1.073.834	3.213.528	5.796	3.219.324	3.201.689	
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE									
Comptes ordinaires	1.257.570				1.257.570	80	1.257.650	1.111.882	
Comptes d'épargne à régime spécial	14.762				14.762		14.762	10.700	
Comptes créditeurs à terme	70.829	5.864	1.389		78.082	412	78.494	102.280	
VALEURS AU BILAN	1.343.161	5.864	1.389		1.350.414	492	1.350.906	1.224.862	
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE									
Bons de caisse	410				410	4	414	2.466	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	12.461	915			13.376	45	13.421	30.273	
VALEURS AU BILAN	12.871	915			13.786	49	13.835	32.739	

Commentaires : Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

b) COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE PAR AGENTS ECONOMIQUES (en milliers d'euros)

	MONTANT 2001	MONTANT 2000
Particuliers	792.271	716.514
Agriculteurs	151.835	157.333
Autres professionnels	145.211	143.784
Sociétés Financières	345	292
Entreprises	180.283	151.705
Collectivités publiques	19.149	14.631
Autres agents économiques	61.321	39.803
Intérêts et divers	492	801
TOTAL	1.350.907	1.224.863

Note III.9 Comptes autres passifs**VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
AUTRES PASSIFS ⁽²⁾		
- Instruments conditionnels vendus	129	231
- Comptes de règlement et créiteurs divers	26.427	16.770
- Versements restant à effectuer	45	45
TOTAL	26.601	17.046
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	26.163	9.328
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	112	95
- Produits constatés d'avance et charges à payer	60.891	61.920
- Autres comptes de régularisation	17.103	5.402
TOTAL	104.269	76.745

⁽¹⁾ Les montants indiqués sont nets.⁽²⁾ Les montants incluent les dettes rattachées**Note III.10 Provisions****VENTILATION DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF** (en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2001	MONTANT 2000
Charges à étaler Fonds d'allégement charges financières des agriculteurs	0	284
SARL Tamaya	668	668
Provisions départs retraite et préretraite ⁽¹⁾	14.090	8.094
Provisions pour risques fiscaux	0	323
SCI Touffenet Carnot	0	1.981
Provisions pour impôts différés	3.015	4.159
Provisions risques sur engagements pour signature	976	616
Provisions pour actions en responsabilité	2.287	2.287
Provisions pour primes de médailles	1.278	1.327
Provisions liées aux encours de crédits	5.121	3.341
Charges liées à l'Euro	0	3.110
Portage des logiciels vers nouvel environnement informatique ⁽²⁾	3.522	0
Provision pour Risques Opérationnels ⁽³⁾	2.163	0
Autres provisions pour risques et charges	3.145	4.476
Total provisions pour risques et charges	36.265	30.666
Provision Epargne Logement	20.110	17.713
Provision pour Risques Opérationnels ⁽³⁾	4.326	0
Provision pour Risques Crédits ⁽⁴⁾	6.627	0
Total F.R.B.G.	31.063	17.713
Provisions réglementées	15	448
TOTAL PROVISIONS PASSIF	67.343	48.827

⁽¹⁾ La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a poursuivi son effort de provision en matière de départ en retraite et préretraite.⁽²⁾ Cette provision est constituée en prévision de la maintenance du système d'information.⁽³⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Ces risques, qui se révèlent significatifs, notamment pour les traitements inhérents aux moyens de paiement, ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant égal à 3 % du PNB, dont 1 % en provisions pour Risques et Charges.⁽⁴⁾ Cette provision est destinée à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale, représentant la différence entre la moyenne sur 8 ans des risques enregistrés et ceux constatés en 2001 sur le secteur des risques aux particuliers, en prenant comme référence les séries statistiques du Groupe Crédit Agricole.

Note III.11 Opérations effectuées en devises

Le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 34.251 milliers d'euros.
La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP, CAD.

Note III.12 Dettes subordonnées (en milliers d'euros)

DETTES	31/12/2001	31/12/2000	DEVISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	31.829	42.457			
	0	4.807	FF	TF	11/01
	366	367	FF	TF	10/04
	0	5.820	FF	TF	02/01
	3.996	3.996	FF	TF	10/03
	15.245	15.245	FF	TF	09/06
	7.622	7.622	FF	TF	06/08
	4.600	4.600	FF	TF	06/09
Emprunts participatifs	3.361	3.361	FF	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	23.928	24.870	FF	TV	
DETTES RATTACHEES	2.229	2.785			
TOTAL	61.347	73.473			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2.690 milliers d'euros.

Note III.13 Evolution du capital et des capitaux propres**a) VENTILATION DU CAPITAL** (en milliers d'euros)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits de Vote	Valeur Nominale Au 31/12/2001	Valeur Nominale Au 31/12/2000
CAPITAL			100.110	75.773
Parts Sociales	3.662.135	313	55.848	55.848
Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés	2.902.424		44.262	19.925
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	3.666		56	29

b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
CAPITAL	100.109	75.773
PRIMES D'EMISSION	205.696	66.779
RESERVE LEGALE	196.607	176.608
AUTRES RESERVES	73.497	66.830
RESULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION	41.898	31.121
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	425
TOTAL CAPITAUX PROPRES	617.807	417.536

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, a procédé à une émission de 14.201 CCI au prix d'émission de 91 euros, nominal de 15,25 euros. Elle a également procédé à l'émission de 1.581.647 CCA au prix d'émission de 102,40 euros, nominal 15,25 euros, souscrit par Crédit Agricole SA.

c) **COMPOSITION DES FONDS PROPRES** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
CAPITAUX PROPRES	617.807	417.536
Fonds pour risques bancaires généraux	31.063	17.713
Dettes subordonnées	61.347	73.473
Dépôts de garantie à caractère mutuel	15	23
TOTAL DES FONDS PROPRES	710.232	508.745

NOTES IV : HORS-BILAN

Note IV.1 Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées
(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.2001		31.12.2000	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	12.224	12.222	14.672	14.669
- Devises non EMUM	6.157	6.157	7.268	7.268
- Euros	6.067	6.065	7.404	7.401
- Devises EMUM				
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES			1.798	1.798
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	12.224	12.222	16.470	16.467

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

TYPES D'OPERATION	31.12.2001			31.12.2000
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	De gré à gré		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	255.844		255.844	242.242
Swap de taux emprunteur	36.251		36.251	23.166
Options Swap de taux prêteur	4.573		4.573	4.573
FRA prêteur				
FRA emprunteur				
TOTAL	296.668		296.668	269.981
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	2.240		2.240	2.826
Achat autres instruments à terme conditionnel	19.721	19.067	38.788	45.807
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	9.264		9.264	12.335
Ventes inst taux change terme conditionnel	19.067	19.721	38.788	45.807
TOTAL ACHATS / PRETEURS	282.378	19.067	301.445	295.448
TOTAL VENTES/EMPRUNTEURS	64.581	19.721	84.302	81.308

Note IV.2 Engagements donnés aux entreprises liées

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II-5).

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 43.600 milliers d'euros. Au 31 décembre 2001, l'utilisation était de 17.440 milliers d'euros.

Note IV.3 Information sur les swaps

VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET (en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET	Position Ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		67.454	229.214	

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2001.

NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note V.1 Produits nets d'intérêts

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	2001	2000
Intérêts et produits assimilés :	274.098	274.978
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.709	1.235
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26.566	33.334
Sur opérations avec la clientèle	240.844	234.257
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4.678	5.282
Autres intérêts et produits assimilés	301	870
Intérêts et charges d'intérêts :	172.860	176.654
Sur opérations avec les établissements de crédit	14	15
Sur opérations internes au Crédit Agricole	162.880	167.083
Sur opérations avec la clientèle	7.784	7.701
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2.180	1.853
Autres intérêts et charges assimilées	2	2
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES ⁽¹⁾	101.238	98.324

⁽¹⁾ Avant reclassement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses, cette rubrique s'établissait à 100.097 milliers d'euros pour l'exercice 2000.

Note V.2 - Revenus des actions

TYPE DE PORTEFEUILLE (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2001	REVENUS ANNEE 2000
TITRES DE PLACEMENT	484	66
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	11.629	10.356
TOTAL	12.113	10.422

Note V.3 Commissions

VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers d'euros)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.2001			31.12.2000		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	179	216	- 37	120	82	38
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25.979	2.672	23.307	27.507	3.031	24.476
Sur opérations avec la clientèle	27.305	62	27.243	24.406	254	24.152
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	817	5	812	759	5	754
Sur Opérations/Inst fin à terme et autres opérations du Hors bilan						
Sur prestations de services financiers	40.125	5.408	34.717	38.437	4.835	33.602
TOTAL	94.405	8.363	86.042	91.229	8.207	83.022

Note V.4 Prestations de services bancaires et financiers

PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS (en milliers d'euros)

TYPE DE PRODUITS	MONTANT 2001	MONTANT 2000
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	3.701	5.601
- Produits nets sur moyens de paiement	16.061	14.465
- Commissions d'assurance vie	9.720	9.243
- Commissions assurance IARD	5.352	4.528
- Autres produits nets de services financiers	- 117	- 236
TOTAL	34.717	33.601

Note V.5 Informations relatives aux Résultats des Activités Bancaires

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2001 (en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	113.352	86.043		13.240	212.635
2 – Gestion pour compte propre et divers			3.071		3.071
TOTAUX	113.352	86.043	3.071	13.240	215.706

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2000 (en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêt	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	108.747	83.020		12.673	204.440
2 – Gestion pour compte propre et divers			7.501		7.501
TOTAUX	108.747	83.020	7.501	12.673	211.941

Note V.6 Résultat des opérations sur titres de placement**RESULTAT DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
Dotations aux provisions	640	316
Reprises de provisions	2	3
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	- 638	- 313
Plus-values de cessions réalisées	3.561	7.452
Moins-values de cessions réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS	3.561	7.452
Frais d'acquisition	26	25
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	2.897	7.114

Note V.7 Frais de personnel**VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL** (en milliers d'euros)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2001	MONTANT 2000
- Salaires et traitements ⁽¹⁾ :	47.223	45.413
- Charges sociales :	22.791	22.346
- Dont charges de retraite	5.085	4.488
- Intéressement	3.056	1.980
- Participation	0	2.008
- Impôts et taxes sur rémunérations	5.462	5.320
- Transfert de charges	- 1.152	- 5
TOTAL	77.380	77.062

⁽¹⁾ Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".
La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Note V.8 Provisions sur créances et hors-bilan**COÛT DU RISQUE** (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2001	MONTANT 2000
PROVISIONS CONSTITUEES	41.733	33.775
Provisions sur créances :	40.510	31.100
Autres provisions	1.223	2.675
REPRISES DE PROVISIONS	28.227	33.726
Reprises de provisions sur créances :	26.149	30.818
Autres reprises de provisions	2.078	2.908
PROVISIONS NETTES	13.506	49
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	1.861	1.749
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	6.872	9.300
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	874	1.671
SOLDE EN PERTE	21.365	9.427

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 5,1 % à la date du 31 décembre 2001. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 70,8 %. Ces ratios étaient respectivement de 4,8 % et 71,5 % au 31 décembre 2000.

Note V.9 Résultat net sur immobilisations**RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISE** (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.802	1.000
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	31	2
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 1.771	- 998
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		12
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	33.457	272
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	29	
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS-VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement		12
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	33.428	272
<i>RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)</i>	31.657	- 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	340	95
- Moins-values de cession	402	199
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	- 62	- 104
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	31 595	- 818

Note V.10 Charges et produits exceptionnels**VENTILATION RESULTAT EXCEPTIONNEL** (en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2001	MONTANT 2000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	18.437	5.699
Fonds de préretraite	6.665	5.512
Transfert provision Epargne Logement de la Caisse Nationale	8.553	
Compensation sur Fonds de Garantie des Dépôts	110	187
Reprise provision charges Euro	3.109	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	33.065	17.977
Fonds de préretraite, charges de l'exercice ⁽¹⁾	5.368	4.524
Fonds de préretraite, provision	12.660	7.133
Passage An 2000 ⁽¹⁾		213
Préparation Euro, charges de l'exercice ⁽¹⁾	5.780	1.248
Préparation Euro, provision		3.110
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts et Investisseurs	355	496
Provision changement matériel informatique	3.522	
Fonds de garantie Risques Bancaires	3.024	
Provision pour Risques Opérationnels	2.163	
Autres charges Exceptionnelles	193	1.253
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 14.628	- 12.278

⁽¹⁾ Ces dépenses ont normalement été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

Note V.11 Impôt sur les bénéfices**VENTILATION DE L'IMPOT** (en milliers d'euros)

IMPOTS SUR LES BENEFICES	MONTANT 2001	MONTANT 2000
VENTILATION DE L'IMPOT	19.478	20.123
Partie afférente au résultat ordinaire	24.800	22.971
Partie afférente au résultat exceptionnel	- 5.322	- 2.848
TOTAL	19.478	20.123

NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS**Note VI.1 Effectif****EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES**

VENTILATION DES EFFECTIFS	MONTANT 2001	MONTANT 2000
CADRES	296	294
TECHNICIENS ANIMATEURS D'UNITE	740	668
EMPLOYES	594	614
TOTAL	1.630	1.576

Note VI.2 Situation fiscale latente
(en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2001	MONTANT 2000
IMPOTS DIFFERES ACTIF	19.367	23.384
Droit au bail	414	439
Charges à payer non déductibles	113	840
Provisions pour risques et charges non déductibles	9.958	6.825
FRBG non déductible - Epargne Logement ⁽¹⁾	0	5.595
Plus-values latentes sur OPCVM	8.882	9.685
IMPOTS DIFFERES PASSIF	0	155
Provisions réglementées	0	155

⁽¹⁾ Dans l'objectif d'harmoniser le traitement comptable des Fonds pour Risques Bancaires Généraux, il a été décidé de ne plus constater, à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2001, d'impôts différés sur la partie correspondant à la provision épargne logement.

Note VI.3

Proposition d'affectation du résultat (en milliers de francs)	
Résultat au bilan	41.898
Intérêts aux parts sociales à 4,00 %	- 2.234
Dividendes aux CCI ⁽¹⁾	- 2.906
Dividendes aux CCA à compter de la date de jouissance	- 172
Reste à répartir	36.586
Réserve spéciale des plus-values à long terme	- 34.394
Affectation des 3/4 à la réserve légale	- 1.644
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	548
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 548

⁽¹⁾ La part des dividendes afférente aux CCI que la Caisse Régionale détiendrait à la date de la mise en paiement fera l'objet d'une inscription en réserve facultative.

Annexe aux comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales (en milliers d'euros)

ACTIF	2001	2000	PASSIF	2001	2000
Opérations de trésorerie et interbancaires	157.684	45.369	Opérations de trésorerie et interbancaires	524	1.232
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	62.703	45.309	Banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées			Dettes envers les établissements de crédit	524	1.232
Créances sur les établissements de crédit	94.981	60	- à vue	204	584
- à vue	2.444	60	- à terme	320	648
- à terme	92.537				
Opérations internes au CA :	449.546	447.019	Opérations internes au CA :	3.199.914	3.185.419
- Comptes ordinaires	132.833	706	- Comptes ordinaires	1.976	14.908
- Comptes et avances à terme	316.713	446.313	- Comptes et avances à terme	3.197.938	3.170.511
Opérations avec la clientèle :	4.072.982	3.996.724	Comptes créditeurs de la clientèle	1.350.906	1.224.862
- Créances commerciales	39.615	41.860	Comptes d'épargne à régime spécial	14.762	10.700
- Autres concours à la clientèle	3.937.257	3.881.649	- à vue	14.762	10.700
- Comptes ordinaires débiteurs	96.110	73.215	- à terme		
- Opérations de crédit-bail et assimilées			Autres dettes	1.336.144	1.214.162
			- à vue	1.257.650	1.111.882
			- à terme	78.494	102.280
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	382.286	243.438	Dettes représentées par un titre	13.835	32.739
Obligations et autres titres à revenu fixe	73.459	74.950	- Bons de caisse	414	2.466
Actions et autres titres à revenu variable	308.827	168.488	- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	13.421	30.273
			- Autres dettes représentées par un titre		
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	195.908	224.583	Comptes de régularisation et passif divers	129.931	92.873
			- Autres passifs	26.603	17.048
Immobilisations corporelles et incorporelles	54.927	57.158	- Comptes de régularisation	103.328	75.825
Immobilisations incorporelles	1.012	899	Provisions pour risques et charges	33.250	26.506
Immobilisations corporelles	53.915	56.259	Dettes subordonnées	35.908	47.057
Comptes de tiers et divers	165.454	99.597	Dépôts de garantie à caractère mutuel	16	23
Autres actifs	32.144	33.449	Dettes subordonnées	35.892	47.034
Actions propres	353	138	Fonds pour risques bancaires généraux	31.063	18.859
Comptes de régularisation	132.957	66.010	Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	683.456	484.341
			Capital souscrit	133.283	106.941
			Primes liées au capital	205.696	66.779
			Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion :	299.342	276.184
			Résultat de l'exercice (+/-)	45.135	34.437
TOTAL ACTIF	5.478.787	5.113.888	TOTAL PASSIF	5.478.787	5.113.888

HORS-BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers d'euros)

	2001	2000
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	563.555	518.163
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	43.600	25.916
Engagements en faveur de la clientèle	519.955	492.247
Engagements de garantie	80.627	86.924
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	8.811	6.258
Engagements d'ordre de la clientèle	71.816	80.666
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	24.211	41.896
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	24.211	41.896
Engagements de garantie	296.628	278.324
Engagements reçus d'établissements de crédit	63.954	58.993
Engagements internes au Crédit Agricole	232.674	219.331

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
Au 31 Décembre 2001 (en milliers d'euros)

	2001	2000
Intérêts et produits assimilés	281.039	280.585
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.709	1.236
Sur opérations avec le réseau	33.793	39.791
Sur opérations avec la clientèle	240.844	234.257
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4.678	5.282
Autres intérêts et produits assimilés	15	19
Intérêts et charges assimilées	175.052	177.652
Sur opérations avec les établissements de crédit	14	15
Sur opérations avec le réseau	165.072	168.081
Sur opérations avec la clientèle	7.784	7.701
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2.180	1.853
Autres intérêts et charges assimilées	2	2
Revenus des titres à revenu variable	12.114	10.422
Commissions (Produits)	94.406	92.429
Commissions (Charges)	8.363	8.208
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	174	387
Résultat net des opérations sur titres de transaction		
Résultat net des opérations de change	192	211
Résultat net des opérations sur instruments financiers	- 18	176
Gains sur opérations des portefeuilles de placement	2.897	7.114
Autres produits nets d'exploitation	13.194	11.424
PRODUIT NET BANCAIRE	220.409	216.501
Charges générales d'exploitation	126.373	127.092
Frais de personnel	77.380	77.067
Autres frais administratifs	48.993	50.025
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.769	11.175
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	83.267	78.234
Coût du risque (-)	22.181	10.366
RESULTAT D'EXPLOITATION	61.086	67.868
Résultat sur actifs immobilisés	31.609	- 817
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	92.695	67.051
Résultat net exceptionnel	- 14.588	- 12.247
Impôt sur les bénéfices	- 19.588	- 20.457
Résultat des opérations des fonds pour risques bancaires généraux	- 13.386	90
RESULTAT NET	45.135	34.437

Avant reclassement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses, les rubriques "coût du risque" et "intérêts et produits assimilés" s'établissent ainsi :

	2001	2000
- Intérêts et produits assimilés	283.448	282.356
- Coût du risque	24.590	12.137

REGLES COMPTABLES PROPRES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000, le groupe Crédit agricole applique le règlement n° 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les principales modifications apportées par l'application du règlement 99.07 du CRC et concernant la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont les suivantes :

- la notion d'impôts différés est sensiblement élargie, ceux-ci devant être constatés dès lors qu'une différence temporaire est constatée, sans qu'il ne soit tenu compte du caractère probable ou non de la réalisation de la charge correspondante,
- les entités créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations bancaires ou financières pour le compte de la société mère (entités "ad hoc") doivent en principe, si la Caisse Régionale en détient le contrôle exclusif, être consolidées par intégration globale.
Cependant, à titre dérogatoire, ces entités peuvent ne pas être consolidées dès lors qu'un certain nombre de conditions sont satisfaites (cf paragraphe 2.4 "Autres informations").

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les deux points suivants :

- Dans l'objectif d'harmoniser le traitement comptable des Fonds pour Risques Bancaires Généraux, il a été décidé de ne plus constater, à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2001, d'impôts différés sur la partie correspondant à la provision épargne logement.
Cette modification constitue un changement de méthode.
Par conséquent, les impôts différés antérieurement constitués au titre de la provision épargne logement ont fait l'objet d'une reprise par diminution des capitaux propres à hauteur de 5.595 milliers d'euros.
- Concernant la présentation des comptes consolidés, il a été procédé, pour le présent arrêté, à la modification suivante : les provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses sont désormais classées en "Intérêts et produits assimilés" et non plus en "Coût du risque". Ce changement de présentation permet au groupe Crédit Agricole de respecter la totalité des dispositions du

règlement 2000.04 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit, dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001.

Cette première mise en application du règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable n'entraîne pas, pour la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, un impact significatif susceptible de nuire à la comparabilité de cet arrêté avec celui du 31 décembre 2000.

1.1. Périmètre de consolidation

La définition du seuil de signification justifiant l'entrée d'une participation dans le périmètre de consolidation a été précisée, dans le groupe Crédit Agricole, en accord avec les dispositions du règlement 99.07.

Ainsi, dorénavant, les seuils en valeur absolue ne sont plus les seuls critères d'appréciation : il convient également de prendre en considération l'impact qu'aurait la consolidation d'une entité donnée sur la structure du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de l'entité consolidante.

En application de cette nouvelle définition des seuils de signification retenus par le groupe Crédit Agricole, les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale et des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions du règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable.

1.2 Application au Crédit Agricole de la notion d'Entité Consolidante :

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :

"Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un organe central, au sens de l'article 20 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissements de crédit affiliés directement ou indirectement à cet organe central ainsi que de ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe."

En application de cette Instruction, les 59 Caisses Locales et la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

1.3 Principes Comptables Généraux Retenus

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

1.3.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

• Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

• Risques-pays

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

1.3.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'Instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l'Instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et Le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value

au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'Instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

1.3.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.3.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

- Immeubles : linéaire 15 à 33 ans
- Agencements : linéaire 8 à 10 ans
- Matériel informatique : dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
- Matériel spécialisé : linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 8 à 10 ans

A l'exception des logiciels amortis sur 3 ans, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

1.3.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

1.3.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis

au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89-01 et 89-02 et des instructions 89-04 et 89-05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

1.3.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90-02 du CRB, est enregistrée dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

1.3.9 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.
- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

2. RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

2.1 Les principaux retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

- 1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,
- 1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés **des opérations internes au groupe régional est éliminé**, et particulièrement les opérations relatives aux comptes-courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : Les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière **d'amortissements**, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2 Les impôts différés

2.2.1 Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995, dont le taux a été ramené de 10 % à 6 % au titre de l'exercice 2001 et à 3 % au titre des exercices 2002 et suivants.

Le taux d'impôt différé intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 760 milliers d'euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de l'exercice 2001 s'établit par conséquent à 35,33 % auquel s'ajoute un taux de 3,3 % pour la partie de l'impôt brut qui excède 760 milliers d'euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de l'exercice 2002 et suivants s'établit par conséquent à 34,33 % auquel s'ajoute un taux de 3,3 % pour la partie de l'impôt brut qui excède 760 milliers d'euros.

2.2.2. Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont des impôts différés actif calculés sur des provisions non déductibles ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les O.P.C.V.M. Concernant ce dernier point, l'impôt différé actif a été calculé en prenant pour référence le dernier taux d'impôt voté, applicable au 31 décembre 2001, et non celui constaté lors de l'imposition de la plus value-latente.

2.2.3 Impôt de distribution

Aucune provision n'est constituée dans les comptes

consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées n'a pas été provisionné ; elles ne sont pas, en principe, distribuées par la Caisse Régionale.

2.3 Le crédit-bail

En application du principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique et conformément aux principes de consolidation, les contrats de crédit bail pour lesquels l'option d'achat sera certainement exercée, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Ce même principe s'applique aux contrats de location financière de longue durée.

Au titre de l'exercice 2001, l'application de ces principes a conduit au retraitement de 364 milliers d'euros dans le compte de résultat et de - 363 milliers d'euros en ce qui concerne les comptes de réserves.

2.4 Autres Informations

Le règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

L'article 51 de ce même règlement autorise, à titre dérogatoire, que cette consolidation ne soit mise en œuvre qu'à l'issue d'une période de 5 ans sous réserve que certaines conditions suivantes soient réunies :

- aucun nouvel investissement n'est effectué dans l'entité considérée par l'entreprise consolidante ou par une entreprise consolidée, et l'entité ne réalise aucune nouvelle opération financée par l'entreprise consolidante ou une entreprise consolidée,
- l'entité doit avoir cessé d'exister au plus tard le 1^{er} janvier 2005,
- une information est donnée en annexe sur l'activité, les actifs, les passifs et les résultats latents et réalisés de ces entités non consolidées.

Fonds dédiés concernés qui ne sont pas retenus dans le périmètre de consolidation.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)

Nom	31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	V. Achat	Plus-Value	V. Achat	Plus-Value
Force Touraine Poitou - Indocam	36.394	5.322	39.745	3.681
TP Rendement - BFT	55.074	8.292	59.929	10.007

1. DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION HORS FRBG

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Albert FLEUREAU
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Patrick CINTRAT
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Pierre BARON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGEAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGEAIS	Serge COUSSEAU
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOUSSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Daniel ALLIAS
JOUE LES TOURS	17, Rue A.Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Noël DUPUY
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Robert GICQUEL
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Michel ARNAULT
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Douves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Guy PAUTROT
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Gérard COURAULT
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Bernard MASSICOT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE ST ROMAIN	Rue Jules Ferry 86220 DANGE ST ROMAIN	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Joseph FAULCON
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard LE ROUGE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLAU
VOUILLE	14 Place de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Impasse Ancienne Gendarmerie 86130 ST GEORGES	Jean Pierre METAYER
SAINT JULIEN L'ARS	32, Rue de Chauvigny 86800 SAINT JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Françoise BERGEON

2. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

CAPITAL AU 31.12.1999 - Variation de capital	106.321 619
CAPITAL AU 31.12.2000	106.940
- Primes liées au capital au 31.12.1999 - Variation de la prime d'émission - Variation de la prime de fusion	65.965 814 0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2000	66.779
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.1999 - Résultat consolidé au 31.12.1999 - Intérêts aux parts sociales versés par CR - Dividendes aux CCI - Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions - Autres variations - Ecart conversion Euro	247.603 33.392 - 2.902 - 1.909 0 0
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2000	276.184

CAPITAL AU 31.12.2000 - Variation de capital	106.940 26.343
CAPITAL AU 31.12.2001	133.283
- Primes liées au capital au 31.12.2000 - Variation de la prime d'émission - Variation de la prime de fusion	66.779 138.917 0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2001	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2000 - Résultat consolidé au 31.12.2000 - Intérêts aux parts sociales versés par CR - Dividendes aux CCI - Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions - Autres variations - Reprise Impôts Différés Epargne Logement	276.184 34.437 - 3.475 - 2.209 0 - 5.595
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2001	299.342

3. CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)

CHARGE FISCALE	2001	2000
Charge d'impôt courant de l'exercice	21.036	21.631
■ Sur le résultat ordinaire	26.358	24.479
■ Sur le résultat exceptionnel	- 5.322	- 2.848
TOTAL	21.036	21.631
Produit d'impôt différé de l'exercice	- 1.448	- 1.174
IMPÔT SUR LES BENEFICES	19.588	20.457

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, établis en euros, conformément aux règles et principes comptables applicables en France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 11 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Jacques Becouze



Philippe Fourquet

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Le 11 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Jacques Becouze



Philippe Fourquet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans la note 1 de l'annexe concernant les impôts différés sur le Fonds pour Risques Bancaires Généraux Epargne Logement.

Selon les instructions du groupe Crédit Agricole, il a été décidé de ne plus constater, à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2001, d'impôts différés sur la partie correspondante à la provision épargne logement.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 11 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES



Jean-Jacques Bécouze

ERNST & YOUNG Audit



Philippe Fourquet

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 29 mars 2002

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan social de l'exercice 2001 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan consolidé de l'exercice 2001 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, les sociétaires prennent acte qu'aucune convention visée par l'article L225-38 du Code de Commerce (ancien article 101 de la loi du 24.07.1966) n'existe.

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvellement PARTIEL du Conseil d'Administration.

Sièges à pourvoir : 8

Les Administrateurs sortants sont :

- Madame Ghislaine BOUNILLIAU
- Monsieur Jean Claude BERTRAND
- Monsieur Robert FRANCHINEAU
- Monsieur François SOULET
- Monsieur Henri VEDRENNE

qui sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat,

- Monsieur Serge COUSSEAU
- Monsieur Bernard MASSICOT
- Monsieur Jean Claude THOLLET

qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'augmentation de capital de 24 336 682 Euros qui passe de 75 772 842,75 Euros à 100 109 524,75 Euros par :

- Augmentation de 216 565,25 Euros résultant de l'émission de 14 201 Certificats Coopératifs d'Investissement de 15,25 Euros de valeur nominale émis en paiement du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissement existants.

- Augmentation de 24 120 116,75 Euros résultant de l'émission, dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., de 1 581 647 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur nominale de 15,25 Euros.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à :

- 4 % le taux d'intérêts aux Parts Sociales pour l'exercice 2001.
- 2,20 Euros nets par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Investissement.
- 2,20 Euros nets par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Associés, date de jouissance le 14 décembre 2001 (AGE du 28 novembre 2001).

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux articles L 228-37 et L 228-41 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer, à compter de ce jour, au remboursement des titres participatifs émis en octobre 1985 aux conditions indiquées dans la note d'opération d'émission ayant obtenu le visa 85.293 du 1^{er} octobre 1985.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer à son Président ou à un Administrateur, en vue de la réalisation de cette opération et d'accomplir à cet égard toutes formalités prévues par la loi.

Cette autorisation est valable pendant cinq ans à compter de la présente Assemblée.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat bénéficiaire comme suit :

Résultat Bilan	41 897 617,28 €
Intérêts aux Parts Sociales à 4 %	2 233 913,94 €
Dividende aux Certificats Coopératifs d'Investissement	2 905 709,40 €
Dividende aux Certificats Coopératifs d'Associés (date de jouissance le 14 déc. 2001)	171 597,87 €
Reste à répartir	36 586 396,07 €
Réserve plus-values à long terme	34 394 318,14 €
Affectation des 3/4 à la réserve légale	1 644 058,45 €
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	548 019,48 €
Affectation proposée par le Conseil d'Administration : Affectation à la réserve facultative	548 019,48 €

Les montants des intérêts aux Parts Sociales et des dividendes aux Certificats Coopératifs d'Investissement, versés au titre des trois exercices précédents, sont les suivants :

Intérêts aux Parts Sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
1998	1 898 172,87 €	3,40 %
1999	1 898 807,66 €	3,40 %
2000	2 233 891,37 €	4,00 %

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
1998	1 825 201,44 €	1,44 €
1999	1 931 854,50 €	1,50 €
2000	2 221 179,20 €	1,70 €

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, la Caisse Régionale à opérer en bourse sur ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement, aux fins de réguler le cours de bourse et d'opérer des achats et des ventes en fonction des situations du marché, pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 27 septembre 2003.

Pendant cette période, la Caisse Régionale pourra :

- acquérir ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement jusqu'à concurrence de 4 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, au prix maximum de 150 Euros (hors frais) par Certificat Coopératif d'Investissement ;
- vendre tout ou partie des Certificats Coopératifs d'Investissement ainsi acquis, au prix minimum de 65 Euros (hors frais) par Certificat Coopératif d'Investissement.

Ces opérations pourront être effectuées par intervention sur le marché ou de gré à gré, y compris sous la forme de négociation de blocs de titres, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, au nom et pour le compte de la Caisse Régionale, de procéder à l'acquisition et à la vente des Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse Régionale, conformément à l'autorisation qui précède et dans les conditions qu'elle détermine, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la régularité des opérations.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les formalités requises en application des résolutions qui précèdent.



18, rue Salvador Allende - Boîte Postale 307
86008 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 42 33 33 - Télécopie : 05 49 42 35 22
Siège Social et Services Administratifs
Telex 790595 F

Boulevard Winston Churchill
37041 Tours Cedex
Téléphone : 02 47 39 81 00 - Télécopie : 02 47 39 83 00
Direction Générale et Services Administratifs
Telex 750811 F